

RAPPORT SUR LES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

par ALDO DURO

Le questionnaire qui a été envoyé à tous les participants au Colloque, est divisé en 16 articles, chacun desquels est constitué par une ou plusieurs questions. Les articles sont rangés dans un ordre chronologique, de priorité, parce que les questions s'adressent, au commencement, à l'état initial de la recherche, et se concluent en adressant l'attention à la phase finale, c'est-à-dire la rédaction et la publication de l'ouvrage ou des ouvrages prévus. Ils se développent aussi selon un schéma logique, en commençant par des questions de caractère général et se restreignant à des questions de plus en plus particulières.

A cause de cette exigence d'un ordre tout à fait extérieur, les questions relatives aux problèmes les plus cruciaux (soit pour la lexicographie historique en général, soit pour les difficultés que nous rencontrons ou que nous prévoyons de rencontrer dans notre propre travail, surtout pour la préparation et la rédaction du Lexique de la terminologie philosophique des XVII^e et XVIII^e siècles) succèdent, avec plus ou moins de relief, aux articles qui posent des questions concernant les travaux en cours.

On ne peut pas dire que les unes soient moins intéressantes que les autres. La connaissance de ce qu'on fait dans d'autres Centres qui se dédient à une activité lexicographique d'un haut niveau; du domaine temporel, culturel ou linguistique dans lequel est accomplie une recherche de langage, qu'il soit ou non philosophique; des méthodes et des moyens avec lesquels la

recherche est effectuée; apprendre dans quelle mesure et jusqu'à quelle étape on a eu recours aux machines électroniques, quels résultats ont été ou seront obtenus; comment est organisé le travail, quel est le nombre des collaborateurs, combien de temps a été employé ou programmé pour l'achèvement de chaque phase ou de tout le cycle de la recherche; quelles sont, enfin, les difficultés rencontrées et comment elles ont été surmontées (ou l'on pense les surmonter): tout cela constitue un tel échange d'informations et de suggestions, qu'il suffirait à lui seul à justifier largement l'organisation de Colloques comme celui que nous avons organisé ici à Rome.

Bien sûr, notre intérêt le plus vif va aux questions proposées dans les articles IV et V, qui sont les plus problématiques, et seront par conséquent prises comme fondement pour l'échange des idées, des expériences, des suggestions que nous aurons ces jours-ci. Permettez-moi, cependant, de parcourir avant tout, même en passant, les autres articles aussi, pour mettre en relief quelques-unes parmi les réponses les plus intéressantes obtenues à nos questions ou, plus simplement, à nos demandes d'informations. Pour rendre plus facile et plus rapide cet examen collectif, nous avons réuni, pour chaque point, les différentes réponses qui ont été données. Une photocopie de ce questionnaire refondu a été mise à la disposition de chacun de vous, et elle peut être utilement tenue sous les yeux pendant que nous l'examinons.

L'ordre dans lequel les réponses ont été collées, suit un critère rigoureusement alphabétique.

Malheureusement, il n'est pas possible de citer les réponses de tous les participants ou invités au Colloque. Quelques-uns d'entre eux n'ont pas répondu au questionnaire, car l'activité et les publications du Centre qu'ils dirigent sont assez connues: tel est le cas de M. Imbs, directeur du TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE, dont deux volumes ont été déjà publiés; et de M. Quemada, dont l'activité dans le domaine de la lexicologie et de la lexicographie est connue de chacun de nous à travers ses propres

publications et celles qu'il dirige, comme les *Cahiers de lexicologie*. M. Robinet, au lieu d'une réponse, a envoyé quelques-unes de ses publications, qui répondent indirectement à la plupart de nos questions. Nous sommes sûrs que leur intervention orale dans la discussion (M. Imbs sera représenté par M. Gorcy, sous-directeur du *Trésor*) va remplacer très bien les réponses écrites.

Même pour l'Accademia della Crusca, qui a collaboré très étroitement avec notre Centre, surtout pour les élaborations électroniques, M. Nencioni, son président, a estimé superflu de répondre avec des *oui* ou des *non* aux différents points de notre questionnaire; il a toutefois répondu, et d'une façon très exhaustive, aux questions centrales, repropoées dans une de nos lettres du onze Octobre, envoyée aussi à d'autres participants; il s'agit de réponses que nous aurons l'occasion de lire en faisant le commentaire des articles IV et V.

Passons donc en revue le questionnaire, en nous arrêtant sur les points les plus intéressants.

A la première question, sur le but de la recherche, la plupart des participants répond que la recherche qu'ils dirigent se propose la création d'index de fréquence et de listes de concordances, en les considérant comme un moyen pour la compilation de glossaires, ou d'un dictionnaire avec des citations. Cela signifie que l'intérêt lexicographique est, pour la plupart de ces entreprises, prédominant. Cet intérêt n'exclut pas, cependant, que dans le projet soient envisagés même des buts secondaires, indiqués dans les réponses à la question successive, 1.2. Ces objectifs, différents pour les divers Centres, sont tous très intéressants; et si je ne m'y arrête pas, c'est parce que je crois qu'une partie de notre dernière journée de travail pourra être dédiée à une plus large information sur les recherches en cours, du moins pour celles d'entre elles qui n'ont pas été déjà exposées dans les séances précédentes.

L'article III pose la question sur les limites chronologiques

des textes dépouillés. Il me semble superflu de souligner que, si toutes les activités lexicographiques ont pour nous, en tant que Centre du Lexique intellectuel européen, beaucoup d'intérêt, quelle que soit la nature des textes et la période à laquelle ils appartiennent; cet intérêt s'accroît pour les dépouillements, les glossaires, les dictionnaires relatifs à la terminologie philosophique des XVII^e et XVIII^e siècles, c'est-à-dire au domaine auquel se réfère aussi notre recherche. C'est à ces entreprises-là, en particulier, que nous proposons d'étudier tous ensemble la possibilité et les moyens pour un échange fructueux des matériaux élaborés et pour des renseignements mutuels sur les résultats qu'on a atteints.

Notre Centre est bien heureux de mettre à la disposition des chercheurs des autres Centres, représentés ou non ici, les résultats de ses analyses électroniques, index verborum et concordances; et il demande à son tour aux Collègues s'ils sont disposés à faire la même proposition en faveur de notre Centre.

L'article VII contient une question seulement, sur le genre de l'analyse à laquelle sont soumis les textes dépouillés, en demandant si son caractère est surtout lexical ou bien seulement statistique; c'est-à-dire qu'on aimerait savoir si le dépouillement, accompli électroniquement, se borne à enregistrer dans les textes analysés la présence de certains termes et la fréquence de leurs occurrences, ou bien si l'attention est tournée plutôt vers la valeur, la signification, les emplois, même morphologiques et syntaxiques, qu'ont les mots dans l'ouvrage considéré: ce qui peut être révélé seulement par la lecture des contextes, à l'intérieur desquels se trouvent les mots. Presque tous les collègues ont défini leur analyse comme lexicale au sens large (« broadly lexical »); et cela est naturel pour tous les Centres, comme Oxford, Madrid, Göttingen, où les dépouillements sont effectués sans l'aide de machines électroniques.

La deuxième partie de la question posée dans cet article est reproposée ensuite, avec plus de précision, dans l'article X,

numéro 3. On demande si l'analyse concerne seulement des mots uniques (dans le sens où un mot est reconnu en tant que tel par l'ordinateur, comme un « signe ou groupe de signes limité avant et après par un espacement »), ou si elle est poussée même à des groupes de mots, que ce soient des syntagmes, ou bien des expressions plus ou moins complexes, ou des co-occurrences.

Parmi les autres, le p. Busa et MM. Costabel et Armogathe ont répondu qu'ils font une analyse plus étendue; c'est justement l'analyse qui est faite aussi par M. Imbs (et M. Gorcy, naturellement) et par M. Robinet. Je crois interpréter le désir de tous les collègues, en demandant au p. Busa, à M. Gorcy, à M. Robinet, de nous donner dans la suite une courte notice sur l'analyse des « syntagmes » pour saint Thomas, des « groupes binaires » pour le TRÉSOR, des « co-occurrences » pour Malebranche. De plus, nous aimerions savoir de MM. Costabel et Armogathe si leur méthode de recherche des co-occurrences coïncide ou non avec celle de M. Robinet.

Très important est pour nous, de même que, je crois, pour les autres collègues, l'article IX, qui demande si les critères selon lesquels sont, ou du moins devraient être, effectués les dépouillements sélectifs dans les divers Centres, ont été codifiés dans des normes écrites, destinées surtout aux collaborateurs. Cette question n'a presque jamais eu de réponses exhaustives. La réponse la plus longue est celle de M. Bahr: il rappelle deux de ses articles, qui sont sous plusieurs aspects paradigmatiques. En ce qui concerne l'Accademia della Crusca (et par conséquent, en grande partie, le Vocabolario giuridico de Florence, et notre Centre), les critères ont été exposés dans une petite brochure, écrite par moi et M. Migliorini, imprimée en 1964 et, dans une seconde édition, en 1967, qui a pour titre « Norme per la schedatura lessicografica ».

Les questions posées dans l'article X aux numéros 1 et 2, sont limitées à l'élaboration électronique; elles proposent essentiellement deux problèmes: celui des fiches-contexte et celui de

la lemmatisation. Tous ceux qui s'adonnent à ce genre d'analyse linguistique, connaissent très bien le grand nombre de problèmes mineurs et de difficultés même dramatiques qui se cachent derrière des énoncés qui, dans leur formulation schématique, semblent si simples et si inoffensifs. Mon ami M. de Tollenaere peut témoigner, mieux que personne, des soucis que m'ont suscités ces aspects du programme de travail à l'Accademia della Crusca, et combien le problème de la lemmatisation, automatique ou non, est encore loin d'une solution satisfaisante. C'est justement à cause de sa complexité, que nous pensons éviter, pour le moment, la discussion sur ce sujet, et la laisser de côté pour une autre Table ronde.

Sur le problème de l'intégralité ou sélectivité des dépouillements électroniques (article X.4), les réponses sont presque toutes favorables aux dépouillements intégraux, du moins pour les mots « lexicaux » ou *mot pleins*. En ce qui concerne, par contre, les mots « grammaticaux » ou « fonctionnels », comme d'autres les appellent, ou *mot vides*, les divers Centres optent soit pour une exclusion totale (tel est le cas des entreprises qui étudient des langages spéciaux, comme le Vocabolario giuridico et notre Centre), soit pour une sélection large, automatique ou « stochastique », comme on le fait à Nancy et à Leyde, ou encore manuelle comme on le fait à la Crusca. Mais il y a aussi des Centres qui enregistrent intégralement même les mots grammaticaux, par exemple le Laboratoire de Liège (M. Delatte dit en effet: « Notre politique est de prendre *tous* les mots grammaticaux »). A l'intérieur des lemmes, sur l'intégralité desquels tout le monde est d'accord, on peut opérer des sélections manuelles, c'est-à-dire raisonnées, des exemples les plus utiles, en excluant des listes de concordances les occurrences les moins significatives pour la documentation lexicale; c'est ce que nous avons fait nous aussi, dans l'élaboration de Baumgarten, de Bruno, de Galilei. Il est superflu d'ajouter que, du moins en ce qui concerne les grandes entreprises lexicographiques, si les sélections ne sont pas opérées

sur les listes de concordances, elles devront être nécessairement faites lors de la rédaction: tel est le cas de Nancy.

Les sections du questionnaire indiquées par le numéro X.7 et XI.1, relatives aux systèmes électroniques employés et aux lieux dans lesquelles chaque recherche se développe, peuvent être consultées avec plus de fruit dans le questionnaire lui-même, qui enregistre les diverses réponses.

Au deuxième point de l'article XI.2 « Dans quel délai pensez-vous atteindre le but envisagé? », seulement la moitié des participants au Colloque a répondu. Cette réticence est en elle-même très éloquente; dans les grandes entreprises lexicographiques, il est plus facile de programmer les méthodes de travail que de faire des calculs préalables de temps en fixant des termes rigides. Parmi les réponses laconiques qui nous sont parvenues, la plus réaliste et prudente est celle de M. Bahr, qui prévoit que la rédaction des trois volumes du *Deutsches Wörterbuch* assignés à Göttingen pourra être achevée « before 2000 », avant l'an 2000.

On devait bien prévoir des réponses évasives à cette question-ci; moins fuyantes, par contre, sont les réponses à la question successive, qui est elle aussi d'une très grande importance pour nous. Je vais la relire dans la formulation anglaise: « Have there been remarkable delays in the development of any given phase? If so, which were the causes? »; c'est-à-dire, en français: « S'il y a eu des retards remarquables dans le développement de quelques phases à l'égard du temps prévu, quelles en sont à votre avis les causes? ».

Laissons de côté, avec un peu d'envie, les réponses explicitement négatives de M. de Tollenaere, M.me Hamesse, M. Heintel, qui n'ont pas dû enregistrer, jusqu'à aujourd'hui, de retards, en leur souhaitant de continuer même dans l'avenir leur heureuse navigation. Nous nous félicitons avec les amis du Vocabolario giuridico, au nom duquel M.me Bartoletti peut déclarer que, si « quelque ralentissement des travaux s'est produit par-

fois, il est dû en général à des causes extérieures » (mais, j'observe, les causes des retards sont toujours extérieures, pour nous!).

Nous voulons plutôt souligner, et proposer à notre méditation, les autres réponses, qui attribuent les causes des retards ou à des difficultés de caractère, pour ainsi dire, technique, comme le fait le p. Busa (« Oui! des retards très remarquables! Parce que personne n'en avait fait expérience auparavant, et parce que la vérification des données d'entrée s'est révélée bien plus exigeante qu'on ne le prévoyait »), et encore M. Wenin et M. Costabel; ou bien à des difficultés dues aux hommes. Ce sont ces dernières causes qui doivent être plus profondément méditées, parce qu'elles sont les moins facilement éliminables. Voici ce qu'écrit M. Lapesa: « Il y a eu des retards remarquables, dus en partie à des facteurs économiques, en partie au fait que les dirigeants ont aussi d'autres devoirs à accomplir, soit à l'Université soit au-dedans de l'Académie »: c'est ce qui arrive, certainement, même dans d'autres Centres d'activité lexicographique.

Le danger constitué par l'insuffisance de personnel est montré par M. Flam, quand il affirme que leur projet pourrait avoir des ralentissements à cause du manque de collaborateurs; et plus explicitement M. Burchfield: « L'entraînement du groupe de rédaction est le problème le plus grave; il n'est pas aussi difficile d'entraîner les gens à lire les textes ». Cette déclaration de M. Burchfield est fondée sur une longue et directe expérience; c'est pourquoi, il faut que nous l'acceptons dans toute sa profonde vérité; mais, est-ce que nous serons plus pessimistes que lui, en affirmant qu'il est même difficile de trouver de bons lecteurs?

L'article XI, concernant les problèmes et les difficultés de la rédaction d'un lexique, est directement associé à la question précédente. Parmi les réponses les plus dignes d'attention, il y a celle de M. Burchfield, qui montre comment il est nécessaire, mais, par ailleurs, non pas facile, de disposer de rédacteurs qui

soient en même temps des spécialistes en certains segments du dictionnaire et compétents dans tous ses secteurs; celle de M. Lapesa, qui se plaint de la nécessité de vérifier attentivement et sans cesse les citations, parce que ce matériel provient de dépouillements effectués en des moments différents et avec des critères différents; celle de M. Bahr, qui souligne l'importance de l'aspect sémantique des mots, de la définition des significations, de la convergence de structure sémantique et de structure grammaticale des mots: sujet sur lequel il avait présenté une intéressante communication à la Table ronde de lexicographie organisée à l'Accademia della Crusca au mois de Mai 1971.

M. de Tollenaere signale les difficultés de l'interprétation et de la préparation des textes avant leur perforation; les mêmes difficultés, et d'autres semblables (celle, par exemple, d'identifier, délimiter et codifier les lieux d'un texte où l'auteur cite des passages d'autres auteurs) sont signalées par le p. Busa. M. Wenin ne répond pas directement à cette question, mais il met, peut-être sans le vouloir, le doigt sur la plaie: le problème crucial du temps d'usage de l'ordinateur, toutes les fois que notre travail interfère avec celui d'autres usagers du même Centre de calcul.

Les diverses questions de l'article XII demandent quel est le nombre des personnes engagées dans le rassemblement du matériel ou dans l'activité de rédaction, et de quelle façon est structuré et organisé chaque groupe de recherche. La comparaison des réponses est très instructive pour nous, mais il s'agit de problèmes d'organisation qui devraient être l'objet d'une séance particulière.

A la question de l'article XIII, qui demande des renseignements sur le stade où sont parvenus actuellement les divers projets, nous avons eu déjà des réponses dans les communications précédentes; on peut dire la même chose pour les articles XVI

et XVII, dans lesquels sont énumérés les ouvrages sous élaboration dans les divers Centres, et leurs publications.

Un examen plus analytique doit être dédié à l'article XIV, sur l'utilité de publier des listes de concordances obtenues électroniquement. Sur 12 réponses, 8 se révèlent tout à fait favorables: celles de MM. Burchfield, Hall, Lapesa, de Tollenaere, Wenin, p. Busa, M.me Bartoletti et M.me Hamesse; parmi eux, le p. Busa et M. de Tollenaere affirment qu'une impression en photocomposition, obtenue directement de la bande magnétique (telles que les Concordances du *Canzoniere* de Petrarca publiées par la Crusca, est préférable à une reproduction photographique ou xérogaphique des listes imprimées par l'ordinateur. Je suis d'accord; mais il faut ajouter que, aujourd'hui, les chaînes d'impression dont dispose le CNUCE de Pise, avec 120 ou 240 caractères, pourvues de la série complète des minuscules et majuscules, les signes de ponctuation, les accents, les divers signes diacritiques, nous permettent d'obtenir de l'ordinateur des listes de concordances bien plus lisibles et plus agréables aux yeux que celles qu'on pouvait obtenir jusqu'à il y a un ou deux ans. Vous en voyez un essai dans les Concordances de la *Bilancetta* de Galilei que notre Centre a imprimé juste ces jours-ci.¹

Nous voici enfin arrivés aux problèmes centraux et, pour

¹ Cette application, préparée par Paolo Galluzzi, représente le résultat de l'élaboration d'un texte très bref, conduite jusqu'à la phase de concordances lemmatisées.

Un autre ouvrage auquel notre Centre travaille actuellement, et dont nous avons présenté un spécimen, est le Lexique de Giordano Bruno, qui est en train d'être rédigé par Michele Ciliberto. Pour rassembler les matériaux nécessaires à la rédaction de ce Lexique, nous avons poussé l'élaboration électronique des *Dialogues* de Bruno jusqu'à obtenir des cartes-contexte, à travers une sélection opérée sur les concordances; ces cartes, qui offrent des contextes bien plus étendus que les lignes de concordance, permettent de rédiger un lexique appuyé sur des citations plus que satisfaisantes pour ce qui concerne l'exhaustivité et le caractère significatif.

nous, cruciaux, énoncés dans les articles IV et V du questionnaire.

A la question si le domaine de la recherche est restreint à une seule langue ou est étendue à plusieurs langues, la réponse est la même pour tous. Chacun des interrogés a pour objet d'étude une langue seulement; quelquefois, plusieurs langues, mais en fait que faisant partie de projets distincts; ou bien, la présence de quelques éléments alloglottes dans les textes analysés est purement accidentelle. L'un et l'autre cas, posent des problèmes différents de celui qui en ce moment se présente au Centre du Lexique intellectuel européen. Par conséquent, même les réponses à la question successive, sur la façon de surmonter les difficultés pour la rédaction d'un lexique multilingue, n'apportent pas d'éclaircissements décisifs, du moment qu'elles ne sont pas suggérées par une expérience directe. Cela ne signifie pas qu'une discussion à la Table ronde de ce même problème ne puisse être riche de suggestions et de résultats positifs.

De même, l'accord presque absolu à l'égard de la question si des exemples extraits de différentes langues peuvent constituer du matériel pour le même article du dictionnaire, ou s'ils doivent être placés sous des lemmes différents, est un accord tout à fait surprenant. La réponse unanime a décrété un traitement séparé des termes appartenant à des langues différentes: nous devons donc suivre cette suggestion pour la rédaction du Lexique de la terminologie philosophique des XVII^e et XVIII^e siècles, bâti avec des documents tirés du dépouillement d'ouvrages écrits en plusieurs langues: latin, français, anglais, allemand, italien, espagnol, et peut-être en d'autres encore.

La même opinion a été exprimée, avec plus de profondeur, par M. Nencioni, dans le passage de sa lettre que je vais vous lire:

La solution adoptée, de rassembler, dans un lexique « intellectuel » multilingue, les exemples de chaque langue sous un lemme

linguistiquement distinct (par ex. les latins sous *anima*, les italiens sous *anima*, les espagnols sous *alma*, les français sous *âme*, les anglais sous *soul*, les allemands sous *Seele*, et ainsi de suite) me paraît sage. Les grouper en effet sous un même mot-vedette impliquerait de concevoir la langue comme une nomenclature et, par cela, admettre la superponibilité ou coïncidence des contenus, et, conséquemment, sur le plan pratique de l'application, la possibilité de traduction parfaite. Ce qui finirait par constituer un avantage linguistique bien commode mais illusoire, à cause de l'oblitération de tout écart entre des cultures qui s'expriment dans des langues différentes. Les réelles convergences ou coïncidences entre les éléments de telles cultures devront au contraire ressortir de la soucieuse confrontation des exemples.

Dans l'article V.1 nous avons proposé la question des éditions à adopter pour les dépouillements: la première? la dernière établie par l'auteur lui-même? une édition critique, même si très récente?

S'il est possible, la première édition. C'est là l'opinion de M. Burchfield et Hall, Lapesa, Bahr, de Tollenaere, et de M.me Bartoletti pour le Vocabolario giuridico, qui sont les responsables des lexiques historiques, parmi lesquels doit être comprise, comme nous le savons très bien, l'Accademia della Crusca. Les exceptions éventuelles sont explicitement indiquées par M. Lapesa: une édition successive (ou l'édition dernière) établie par l'auteur lui-même, s'il y a introduit des amendements et des additions vis-à-vis de la première; une édition critique, s'il s'agit d'un texte du moyen-âge ou d'un texte dont la tradition écrite est très compliquée.. Les éditions critiques sont préférées aussi, mais comme deuxième solution, par M. Bahr; tandis que MM. Delatte, Wenin, Heintel, le p. Busa et le LESSICO ROSMINIANO sont tombés d'accord sur la préférence exclusive de l'édition critique la plus digne de foi.

Ces différences de points de vue ne constituent pas, pourtant, des opinions discordantes. Il est naturel que, pour la compilation d'un lexique dans lequel la datation de la première appa-

rition d'un mot ou d'une nouvelle signification est un élément essentiel, le choix de la première édition s'impose nécessairement; mais ce critère-ci ne doit pas engager si rigoureusement, qu'on ne puisse choisir une édition successive, due à l'auteur lui-même, si elle représente une rédaction, même en partie, différente. Il y a des ouvrages dont on a soumis au dépouillement deux, ou même trois rédactions, comme s'il s'agissait d'ouvrages différents; ce qui a été fait, par exemple, à la Crusca, pour le roman de Manzoni. Par ailleurs, pour des textes appartenant à des âges précédant l'invention de la presse, le choix entre des diverses éditions, critiques ou non, doit être décidé à tour de rôle, sur la base de considérations très fondées. Cette dernière éventualité ne se présente jamais pour le Lexique philosophique des XVII^e et XVIII^e siècles; pour nous, de même que pour d'autres chercheurs, l'édition critique doit être préférée, lorsqu'elle présente un texte plus sûr, c'est-à-dire plus proche de la volonté de l'auteur, qu'elle soit la première ou la dernière; il n'y a pas de doutes lorsqu'il s'agit d'un ouvrage posthume.

Aucun des participants à ce Colloque a déclaré suivre de façon rigoureuse un critère unique: ce qui serait, par ailleurs, impossible. A la question suivante, en effet, la réponse est unanime: dans le choix des éditions, on est obligé d'adopter un critère mixte, c'est-à-dire qu'on doit tenir compte de la situation philologique de chaque texte.

Même sur le problème de la graphie, il y a un accord presque unanime: il faut accepter et reproduire sans aucune modification les graphies adoptées dans l'édition choisie, même si, en suivant ce critère-ci, on va rapprocher, d'une façon discordante, des graphies originales, anciennes, et des graphies modernisées pour des exemples d'un même auteur, parce que tirés d'éditions distantes dans le temps, ou publiées avec des critères différents. Quelques divergences d'opinion concernent la ponctuation: quelques-uns veulent la moderniser, d'autres se déclarent

liés, même sur ce sujet-ci, à l'édition adoptée; mais ce sont des arrêtés en toute clarté, etc...? Le passage de la documentation proprement dite (élaboration des index et des concordances) a des divergences qui dérivent de la distance temporelle des éditions imprimées ou de l'ancienneté des textes eux-mêmes.

Encore une fois, la réponse de M. Nencioni est clarifiante, et nous encourage dans la solution que nous-mêmes nous avions décidé d'adopter: le respect de la graphie telle qu'elle est offerte par l'édition choisie pour le dépouillement. Voici ce qu' M. Nencioni écrit:

Pour ce qui est de la graphie des exemples, il me semble juste de suivre celle de l'édition adoptée, d'autant plus que l'on ne peut intervenir dans cette matière, et pour des langues différentes, sans un préalable et particulier approfondissement des rapports entre graphie et prononciation tout au long de l'axe du temps, et sans énoncer d'une façon responsable les critères de l'intervention, qui, de toute façon, n'aura de sens qu'en vue de rapporter l'écriture au stade le plus proche du lecteur contemporain. Mais, pour l'italien par exemple, le rapport entre graphie et prononciation n'est pas toujours sûr, et par contre nous savons que la toute dernière philologie penche en faveur de la sauvegarde, voyant dans la graphie un témoignage de culture, et ceci en particulier pour les termes savants et techniques. Enfin, puisqu'il s'agit d'un « lexique intellectuel européen », qui a donc une expansion internationale, l'aspect graphique des mots sera souvent un des éléments clés qui permettra d'en établir l'origine et d'en fixer la date d'emprunt. En tout cas, respecter la graphie d'une édition cela veut dire respecter un document de culture dans toute son unité.

Tout à fait lié aux problèmes précédents, est le problème concernant la datation des exemples. A la question si la datation des exemples cités dans un dictionnaire historique est considérée essentielle, les réponses expriment un accord général. Les deux *non* du p. Busa et de Mlle Hamesse ne sont pas des

voix de l'opposition, mais ils dérivent du fait que, dans des recherches qui ont pour objet un seul auteur ou même un seul ouvrage, le problème de la datation (de chaque exemple, bien entendu, non pas de l'ouvrage ou des ouvrages) est secondaire ou tout à fait inexistant.

La variété dans la formulation des réponses à la question successive est due à la complexité avec laquelle elle-même est proposée. On demandait selon quel critère doit être assignée la date à des exemples tirés d'une édition successive à la première, dans le cas où le passage cité se trouve, identique ou presque identique, même dans la première édition, qui n'a pas été prise en considération pour l'un des motifs analysés ci-devant. La réponse, qui reflète la pratique suivie pour la plupart des grands dictionnaires, si on la réduit à sa formulation la plus simple, est à peu près celle-ci: on assigne à l'exemple la date de la première publication (ou, dans certains cas, la date de rédaction), en indiquant aussi, d'une façon adéquate, la date de l'édition dépouillée. C'est là une solution de facilité, qui simplifie bien des difficultés, mais qui laisse encore quelques motifs de perplexité. Une certaine perplexité nous reste aussi après avoir lu la réponse de M. Nencioni:

Quant à l'ordre des exemples, étant donnée l'importance que le Lexique Intellectuel Européen attache à la priorité d'un terme dans l'un ou l'autre secteur culturel, j'imagine qu'il sera bon de les disposer de la façon suivante:

1. suivant la date de composition de l'oeuvre, si son édition est posthume ou quand on cite à partir d'une édition postérieure à la mort de l'auteur;
2. suivant la date de la première édition, si c'est l'édition qu'on cite;
3. suivant la date des éditions où l'exemple paraît la première fois, quand la citation est d'après une édition critique ayant un appareil stratigraphique;

4. suivant la date de l'édition d'après laquelle on cite effectivement, pourvu qu'elle se situe dans l'arc de vie de son auteur.

Pourquoi cette perplexité en nous? Pour des raisons différentes. Entre autres, la raison suivante: qu'il est très rare d'avoir, pour des ouvrages philosophiques, des éditions critiques qui documentent dans leur appareil critique la stratification successive des variantes, vis-à-vis de l'édition ou de la rédaction originale. Par ailleurs, il ne serait pas économique, pour la nature elle-même et les exigences de notre travail, de vérifier, toutes les fois qu'on cite un passage d'une édition successive à la première, si ce passage-là était le même ou bien différent dans l'édition originale. L'on risque ainsi d'assigner à quelques citations des dates erronées, et de ranger par conséquent l'exemplification d'un lemme selon un ordre chronologique incorrect.

Pour éviter ce danger, nous avons provisoirement proposé les solutions qui ont été déjà exposées par M. Gregory, dans sa relation: c'est-à-dire, de ranger les exemples sur la base de la succession chronologique des auteurs (ce qui veut dire la date de leur naissance); et, pour chaque auteur, de fixer un ordre chronologique des ouvrages dépouillés, selon la date de la première édition, ou bien de la rédaction si l'ouvrage est posthume (dans des cas très rares, selon la date de l'édition réellement dépouillée, si celle-ci présente des modifications et des additions d'un grand relief par rapport à la première). Les dates, qui doivent paraître dans la table chronologique des ouvrages cités, parce qu'elle servira aux collaborateurs pour la rédaction des articles du *Lexique*, pourront ne pas apparaître, imprimées, dans les références des exemples donnés. Nous sommes d'accord! il s'agit là d'un remède empirique; mais cela pourrait quand même alléger le tourment du doute sur la datation et la collocation des ouvrages d'une chronologie incertaine. Enfin, nous sommes en train de préparer un *lexique* de langage philosophique, et non pas un dictionnaire historique général, même si le principe

historique sera suivi fidèlement; de sorte que, nous pouvons considérer fondamental le problème de la datation explicite des exemples, mais, peut-être, pas essentiel.

On pourrait m'objecter, à ce point, que le problème, et les difficultés connexes sont toujours les mêmes, même pour ceux qui veulent aborder un dictionnaire historique au sens étroit; et qu'une solution empirique, valable pour tel ou tel ouvrage, peut ne pas être valable en tant que règle lexicographique générale. L'objection serait très fondée, et cela me trouverait tout à fait d'accord. Malheureusement, dans une activité telle que la lexicographie, où l'art et la pratique, ou même le métier, sont prédominants, et une théorie générale sur des fondements scientifiques est un objectif encore très lointain, nombre de solutions adoptées sont conventionnelles, suggérées non pas par la science mais par le bon sens; c'est justement cela qui nous aide souvent à franchir une ligne d'arrivée, à laquelle des recherches trop minutieuses ne nous permettraient jamais de parvenir.

A ce point, il est opportun de passer la parole à nos illustres collègues, et, en premier lieu, à ceux d'entre eux qui président à la réalisation d'ouvrages d'un caractère semblable aux nôtres.

La discussion est ouverte sur n'importe quel sujet dont on a parlé en ces deux jours, et sur n'importe quel problème posé par le questionnaire. Parmi lesquels, comme je l'ai déjà dit, les problèmes de l'édition à choisir pour les dépouillements, de la datation des exemples, des graphies, sont d'un intérêt énorme pour nous (mais non seulement pour nous — Centre du Lexique intellectuel européen — puisque, comme nous l'avons vu, ils sont à la base de chaque construction lexicographique). Tout à fait le nôtre, et pour cela encore plus engageant pour nous, est, par contre, le problème d'un dictionnaire unique fondé sur des dépouillements de textes écrits en langues différentes. La solution qui nous fait tomber tous d'accord, c'est-à-dire celle qui a été suggérée par la plupart d'entre vous,

et que nous-mêmes nous avions proposée, solution que M. Nencioni a si clairement formulée, est-elle vraiment la seule possible, ou du moins la plus satisfaisante?

Avec cette dernière question, que je passe aux collègues, je conclus l'examen du questionnaire. Je vous prie de bien vouloir m'excuser de m'être étendu plus longtemps que ce que j'aurais voulu, mais les questions posées sont très nombreuses, et toutes d'une grande importance pour ceux qui, comme nous, s'adonnent, même si avec des buts et des méthodes différents, mais avec la même ferveur, à une activité de recherche et de réalisation dans le secteur de la lexicographie.